

LA PAUSE

des hospitaliers

Ce journal mensuel vous est proposé par la mutuelle d'assurance des professionnels de la santé



M.A.C.S.F.

Notre vocation, c'est vous

À l'écoute

LES PÔLES EN PREMIÈRE LIGNE



La loi HPST rend les pôles obligatoires.

Page 2

Bien-être

UN JOUR, UNE RÉOLUTION



Sept jours pour se faire du bien.

Page 5

Portrait

LOIN DE LA BOBOLOGIE



Michel Vadon, pédicure podologue hospitalier à l'AP-HM.

Page 7

N° 34
JANVIER
2010



Voler au secours

Page 6

Les pôles en première ligne



L'organisation de l'hôpital en pôles n'est pas remise en question par la loi HPST qui, au contraire, les rend obligatoires. Si la mutualisation des moyens inquiète parfois, certains, comme à Necker pour le recrutement, se sont parfaitement adaptés.

Exit le temps des expérimentations de la nouvelle gouvernance mise en place en 2005. C'est, à présent la loi Hôpital, patients, santé, territoires qui va clarifier le pilotage des établissements hospitaliers. L'organisation en pôles reste l'ancrage. « La création de ces structures a représenté une véritable révolution culturelle, insiste Pierre-Hugues Glardon de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS). Ils sont devenus une réalité incontournable, ce sont même les seules structures obligatoires inscrites dans cette nouvelle réforme de l'hôpital. » Mais le pilotage se structure avec la création d'un directoire et d'un conseil de surveillance – l'un gérant, l'autre contrôlant – et le renforcement du rôle du directeur d'établissement...

CONTRATS DES PÔLES

La loi HPST veut impulser une véritable politique de gestion, appuyée sur les contrats de pôles. Or, peu d'établissements* avaient jusqu'à présent défini

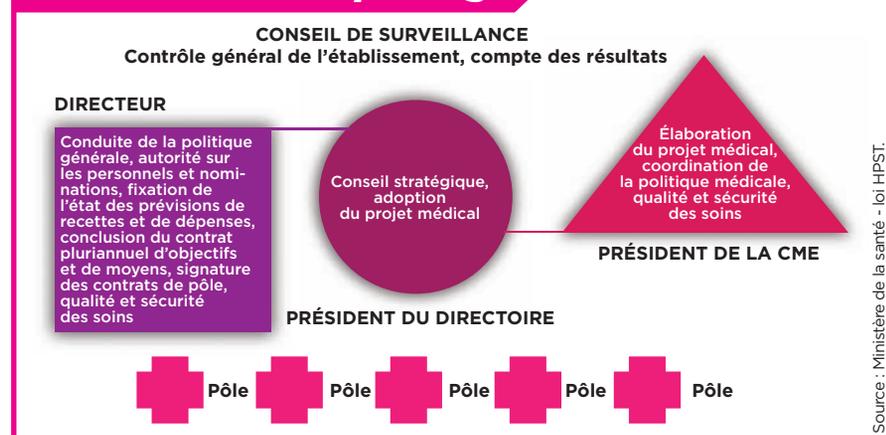
ces contrats, qui déclinent le projet annuel du pôle, les objectifs d'activité, les moyens associés ainsi que les délégation de gestion. « Les choses vont s'accélérer. L'objectif est de dégager des marges de manœuvre pour les professionnels », note P.-H. Glardon. Il va donc falloir fixer les règles de la délégation de gestion aux pôles sur les

aspects financiers, techniques mais aussi humains.

RECRUTEMENT PAR PÔLE

Sur l'aspect des ressources humaines, certains hôpitaux ont déjà fait évoluer leurs pratiques. Ainsi, à l'hôpital Necker, à Paris, c'est la Direction des soins, en lien étroit avec les cadres des pôles, qui se charge du recrutement et de l'affectation des personnels soignants et médico-techniques à l'échelle des pôles. En 2005, une cellule de recrutement a été mise en place au sein de cette direction. Son objectif : « la professionnalisation du recrutement », indique Eric Roussel, coordonnateur général des soins. L'efficacité s'apprécie dès la réception des CV par la cellule qui les centralise et les coordonne. « Lorsqu'une candidature retient notre attention, un cadre reçoit le postulant et, dans la foulée, l'oriente vers tel ou tel service qu'il visite. Les entretiens qu'il passe sont institutionnels mais aussi plus techniques et plus centrés sur le poste », note Eric Roussel. L'année dernière nous avons reçu 735 CV qui ont donné lieu à 385 entretiens, lesquels ont débouché sur l'embauche de 300 personnes dont 210 infirmiers et 50 aides-soignants, notamment. » La cellule recrutement s'est également dotée d'un dispositif de régulation : une réunion par trimestre au cours de laquelle est évaluée la qualité de l'activité ainsi que la compétence des recruteurs.

Les instances de pilotage



Source : Ministère de la santé - loi HPST.

UNE POLYVALENCE ORGANISÉE

L'étude* de la DHOS relève que la mutualisation des moyens inquiète parfois les personnels. « *Le pôle est perçu comme un facilitateur pour la mobilité interne... Toutefois, certaines catégories de personnel craignent une trop forte mutualisation. En effet, le personnel est formé à une spécialité médicale qui demande de développer une certaine technicité. Une polyvalence importante leur fait craindre une perte d'expertise et de technique* », peut-on lire. À Necker, cette mobilité s'opère progressivement avec le recrutement du nouveau personnel sur deux postes. « *Un exemple : une infirmière demande un poste en chirurgie orthopédique. Si nous la retenons pour ce poste, nous lui demandons de se former également pendant trois mois en chirurgie viscérale, ces deux activités appartenant au même pôle de chirurgie pédiatrique. Cela veut dire qu'elle fera un stage dans chacun des services, avant de prendre ses fonctions dans le poste qu'elle souhaitait.* » Ainsi, elle est préparée à une mobilité temporaire dans cet autre service en cas de besoin. Les infirmières les plus anciennes se laissent peu à peu séduire par ce nouveau mode de fonctionnement qui concerne également les autres professions soignantes telles que les médico-techniques ou les rééducateurs. « *Autre exemple avec les techniciens d'analyses biomédicales qui travaillent dans des secteurs de garde ou de haut débit. Ils doivent également connaître les disciplines de biochimie, d'hématologie et de bactériologie* », souligne Éric Roussel.

PLUSIEURS SPÉCIALITÉS

Fort de cette pratique, la mobilité entre les pôles fait également ses premiers pas. « *En mai 2009, un pic de grippe H1N1 a conduit les infirmières de pédiatrie à travailler dans les services adultes. Quelques mois plus tard, le mouvement s'est fait en sens inverse.* » Comme l'expression « polyvalence des personnels » inquiète, le coordonateur général des soins utilise une nouvelle formule : la pluricom pétence, l'acquisition de plusieurs qualifications. « *Et globalement, assure t-il, cela fonctionne de manière satisfaisante.* » ■

* Selon l'étude mise en place par la DHOS sur les « aspects qualitatifs de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance », publiée en 2008.

À découvrir

CNKS, comme kinésithérapie salariée

Lorsque le CNKS - Collège national de la kinésithérapie salariée - est créé en 1996, peu de formations continues portent sur une vision sociologique du métier et sur le partage d'expériences hospitalières pour cette catégorie professionnelle. « *La dynamique que nous avons souhaité mettre en place autour des échanges, de la formation et de l'information des kinésithérapeutes salariés des hôpitaux publics, des centres de rééducation et des instituts de formation nous a conduit à organiser annuellement les Journées nationales de la kinésithérapie salariée sur ces axes. Celles-ci rassemblent chaque année entre 200 et 300 personnes. Nous avons créé en 2009 le site internet du collège et depuis 2006 nous éditons cinq fois par an la revue Kinéscope* », explique Laurence Josse, vice-présidente du CNKS. 14 ans après, la dynamique est toujours aussi vivace. A l'heure de la mise en place du processus LMD, l'un des axes

majeurs de travail du CNKS porte sur l'accompagnement de la réforme de la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes. « *C'est un point fort de notre action, en raison de l'enjeu que représente la mise en oeuvre dès la rentrée 2010 de l'approche par compétences génériques et particulières. Nous n'en oublions pas pour autant la réforme de la formation des cadres* », poursuit-elle.

RÉFLÉCHIR À L'ATTRACTIVITÉ

L'évolution du métier au sein des structures hospitalières et son attractivité, alors que les besoins en rééducation se renforcent dans des domaines nouveaux, constituent également des sujets d'intense réflexion. « *L'hôpital est un lieu d'échanges avec d'autres professionnels ; les possibilités d'exercices variés et de carrières y sont très diversifiées. Ces atouts mériteraient d'être mieux mis en valeur* », assure Laurence Josse. ■

+ En savoir plus sur le Collège national de la kinésithérapie salariée ou télécharger le programme des Journées nationales www.cnks.org



Les prochaines et quatorzièmes JNKS se dérouleront au CH de Quimper Cornouaille, du 21 au 23 avril 2010. Le thème : « *Parcours de ou en santé & kinésithérapie : un métier et des hommes dans leur(s) champ(s) d'exercice* » à travers la formation, l'orientation, les pratiques, l'évaluation et la recherche. En marge, une rencontre avec les équipes qui préparent les navigateurs de courses en solitaire.



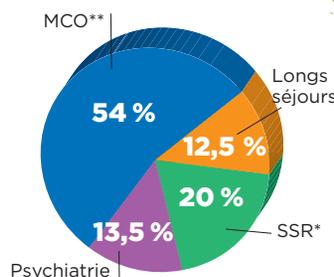
L'hospitalisation en chiffres

Gros plan sur la Région Bourgogne

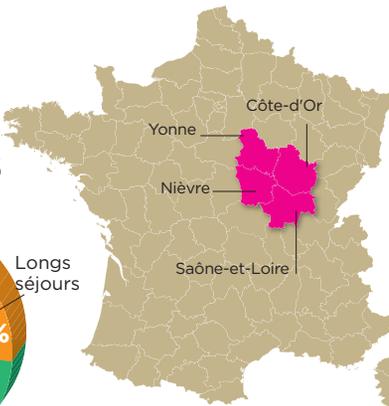
POPULATION : **1,6 million d'habitants**

CAPACITÉ TOTALE : **12 500 lits**

RÉPARTITION DES LITS

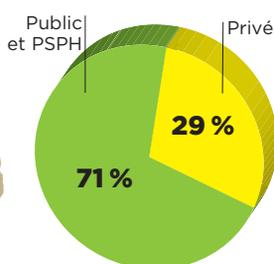


*SSR : Soins de suite et de rééducation. **MCO : Médecine-chirurgie-obstétrique.



NOMBRE DE LITS POUR 1 000 HABITANTS

Médecine : **2,47** (France : 2,11)
 Chirurgie : **1,71** (France : 1,62)
 Gynécologie-obstétrique : **0,36** (France : 0,37)



Source : Drees-Statistis au 1^{er} janvier 2008.

C'est à vous

TEST

Savez vous dire non ?

Un ami vous demande de l'accompagner au cinéma voir un film qui ne vous tente pas :

- « C'est vraiment pour te faire plaisir ».
- ▲ « Je n'ai pas envie, essaye de trouver quelqu'un d'autre ».
- « Pourquoi pas, finalement, ça me plaira sûrement ».

Une amie vous offre une écharpe verte... et vous avez horreur de cette couleur !

Vous :

- ▲ Inventez qu'on vous en avez déjà une pour qu'elle propose de la changer !
- Lui expliquez et lui proposez d'aller la changer ensemble !
- Lui dites que c'est une bonne idée, vous n'aviez rien de vert !

Le NON pour vous est comme une sorte de :

- Sanction.
- Morale.
- ▲ Limite.

Petit(e), quand vos parents vous disaient « NON ! » vous pensiez :

- Faut faire avec !
- Je le ferai quand même !
- ▲ Ils ne sont vraiment pas drôles !

Un mendiant visiblement saoul vous demande de l'argent. Vous :

- ▲ Baissez la tête avec un air contrit, et filez à l'anglaise.
- Le regardez et lui faites non de la tête.
- Lui donnez un peu de monnaie furtivement.

Vous avez une majorité de :

- Le « Non merci », vous savez délimiter votre territoire d'une façon naturelle.
- ▲ Le « Non mais ! », vous défendez vos intérêts quand cela vous semble juste.
- Le « N...Oui ! », vous avez du mal à vous imposer face aux autres.

> SUDOKU : vous devez remplir la grille en respectant une seule règle : chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 3 x 3 cases ne doit pas contenir deux fois le même chiffre (de 1 à 9).

À vous de jouer !

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 2 | 5 | | | |
| | 3 | | | 5 | | | 1 | |
| | | | 8 | 1 | 7 | 3 | 6 | 2 |
| | | | 9 | 8 | 4 | 1 | 3 | 6 |
| | 4 | | | 2 | | | 9 | |
| | | | | | 5 | 4 | | |
| 6 | | 3 | 2 | | | | | 8 |
| | | | | | | | | |
| 1 | | 2 | 4 | | | | | 3 |

SOLUTION
CI-DESSOUS

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 5 | 9 | 8 | 6 | 4 | 2 | 7 | 1 |
| 1 | 2 | 7 | 3 | 9 | 5 | 8 | 4 | 6 |
| 8 | 4 | 6 | 1 | 7 | 2 | 3 | 9 | 5 |
| 8 | 6 | 9 | 1 | 3 | 5 | 4 | 2 | 7 |
| 5 | 6 | 8 | 9 | 7 | 2 | 4 | 1 | 3 |
| 6 | 2 | 7 | 9 | 8 | 4 | 1 | 3 | 5 |
| 4 | 9 | 5 | 8 | 1 | 7 | 3 | 2 | 6 |
| 2 | 3 | 8 | 6 | 5 | 9 | 7 | 1 | 4 |
| 7 | 1 | 6 | 3 | 4 | 2 | 5 | 8 | 9 |

Vie pratique

Soldes : les règles à connaître

Le 13 janvier 2010 à 8 heures, les soldes d'hiver commenceront officiellement dans toute la France. Ils se termineront le 16 février 2010, à minuit. L'une des modifications apportées par la Loi de Modernisation de l'Économie, entrée en vigueur début 2009, prévoit en effet que les dates de début et de fin de soldes soient les mêmes dans tous les départements (sauf dérogation, comme celle accordée l'an dernier aux départements de Lorraine). Les deux périodes nationales de soldes durent désormais cinq semaines, au lieu de six précédemment. Les commerçants disposent de deux semaines complémentaires dans l'année, consécutives ou non, pour écouler leurs stocks. Ce qui explique que les vitrines s'ornent à tout moment de l'année d'affiches annonçant des soldes.

Solde, déstockage ou promotions ?

- Pendant les soldes, qui visent à écouler les stocks, les commerçants sont autorisés

à vendre à perte.

La différence de prix entre les articles soldés et non soldés doit toujours apparaître clairement.

- Les promotions, qui sont des réductions de prix destinées à dynamiser les ventes, peuvent être proposées à n'importe quel moment de l'année mais le commerçant est tenu de fournir les articles faisant

l'objet d'une réduction pendant toute la durée de la promo.

- Les opérations de déstockage peuvent être organisées tout au long de l'année pour écouler des stocks. Elles ne requièrent pas d'autorisation préfectorale. L'utilisation du mot « soldes » est interdite.

- Les liquidations sont autorisées en cas de travaux importants dans le magasin ou de cessation d'activité. Elles sont soumises à une déclaration préalable auprès du préfet.

(source : UFC Que choisir)



Bien-être



Un jour, une résolution

En cette nouvelle année, c'est le moment de prendre de bonnes résolutions. Avec humour ! Bonne année à tous.

LUNDI : Je rencontre quelqu'un à la machine à café !

Un collègue, un supérieur, un consultant ou le réparateur de cette satanée machine : aujourd'hui, on va à la rencontre des autres. C'est fou comme un « bonjour », accompagné d'un sourire peut illuminer la journée de quelqu'un et parfois amener à une complicité qu'on ne soupçonnait pas forcément.

MARDI : Je mange é-qui-li-bré !

Aujourd'hui pas de pain au chocolat acheté vite fait à la boulangerie et mangé en deux temps trois mouvements dans le métro, pas de lasagnes à midi, pas de demie tablette de chocolat au goûter, et pas de tartine de fromage en rentrant à la maison.

Le corps est une machine. La plus complexe des machines. Il nous supporte toute une vie alors rendons lui hommage. Donnons lui des légumes et une bonne viande.

MERCREDI : Je me cultive !

Un bon vieux Woody Allen, un concert de Mika, le dernier Goncourt, l'expo Soulages à Beaubourg, la culture est

partout, tout le temps, au coin de la rue, à portée de main. Aujourd'hui, promis, on arrête de se dire que le travail nous prend trop de temps, qu'on ne peut pas se multiplier pour avoir le temps de se cultiver. Regardons juste quelques instants autour de nous !

JEUDI : Je prends le temps, pour ma planète !

Le respect de notre environnement ne peut pas se quantifier. Certes, nos réflexes du quotidien et nos initiatives personnelles ont un impact positif, mais la préservation de la planète passe avant tout par un changement de philosophie de vie. Alors même si trier ses déchets, se déplacer à vélo et ne plus prendre de bains sont devenus des automatismes pour certains, prendre le temps de l'écologie, c'est avant tout prendre le temps de réfléchir en quoi c'est essentiel.

VENDREDI : Je fais des projets à deux !

Partir en vacances, déménager ou s'inscrire à un cours de tango pour bien commencer l'année, les projets à deux redynamisent le couple, permettent de se retrouver, d'éviter le train-train quotidien, de rêver un peu.

Alors allons-y, sans démesure, et si on gagnait à Euromillions ? Et si on s'achetait un ranch ? Et si on plaquait tout pour aller vivre au soleil ? Et si, et si, et si ?

SAMEDI : Moi, Moi, Moi et Moi !

Que l'on aime s'occuper de son jardin, aller à la piscine, au sport, au yoga, aux puces, chez les copines, faire un gâteau, prendre un bain, aller au spa, dormir toute la journée, peu importe, cette journée est pour nous. On se fait plaisir, on prend du temps, on se regarde le nombril. Après tout, on le mérite, non ?

DIMANCHE : Je suis en Famille !

Que l'on soit marié, célibataire, parent, grand parent ou petit dernier, aujourd'hui, on réunit tout le monde, autour d'une table, pour un anniversaire, un jeu de société, une occasion particulière ou simplement pour partager un moment tous ensemble.

On oublie les rancœurs, que notre belle-sœur est une « madame je sais tout » et que le gâteau au chocolat qu'a apporté notre belle-mère, serait meilleur s'il n'était pas carbonisé... On respire, on déculpabilise, et on apprécie ! ■



Expérience

Voler au secours

Réponse très attendue à l'isolement rural et aux difficultés d'accès dans la région, l'hélicoptère du CH de Rodez a permis de multiplier par deux la disponibilité des équipes médicales d'urgence...

EN CHIFFRES

440 heures
de vol en 2008

57,75 euros/min

coût facturé aux établissements.

80 %

de vols secondaires (transfert inter-hospitalier).

Ce matin-là, le centre d'appel reçoit une demande d'intervention à Sainte-Geneviève-sur-Argence. Temps de route, en intervention et avec gyrophare : entre 45 minutes et une heure. Dans l'Aveyron, où le réseau routier est fait de nationales et de petites routes, les distances se mesurent en temps et non en kilomètres... Or c'est un malaise cardiaque. Le médecin régulateur demande l'hélico. En 12 minutes, l'équipe médicale est sur place et le patient rapatrié sur l'hôpital.

UNE MEILLEURE COUVERTURE DU TERRITOIRE

Seul plateau technique du département et deuxième plateau de la région Midi-Pyrénées, le CH de Rodez souffrait, dans l'organisation des urgences, de l'absence d'un moyen rapide pour atteindre Saint-Affrique au sud du département (7 heures de route aller-retour) ou Toulouse pour les transferts (5 heures de route pour un trajet réalisé 500 fois dans l'année). Un véhicule et son équipe médicale étaient en permanence sur la route pour les transferts. Ne restait donc qu'une équipe pour couvrir les urgences sur l'ensemble du territoire...

« On en parlait depuis dix ans, resitue Véronique Carrière, médecin responsable du SMUR, en particulier pour résoudre le problème des interventions secondaires, les transports inter-hospitaliers, très chronophages. Le projet visait à optimiser le plateau dans la région, mais aussi au-delà dans le Cantal (Auvergne) et la Lozère (Languedoc-Roussillon) qui sont éloignés de leur CHU de référence. » Depuis janvier 2008, les équipes médicales d'urgence peuvent voler sur un appareil et avec un équipage mis à disposition 24h sur 24 par SAF Hélicoptères. Rodez/Saint-

Affrique /Rodez prend désormais 1 h 20. Les SAMU 12, 15 et 48 collaborent. Des partenariats ont également été conclus avec les hôpitaux des départements limitrophes.

DU TEMPS MÉDICAL GAGNÉ

La disponibilité des équipes médicales a ainsi été multipliée, a minima, par deux. « Cela change tout, confirment Franck Bekkar, médecin urgentiste, et Christelle Sanchez, infirmière d'urgence, on a plus de temps pour l'intervention en elle-même. On est dans

Conditions de vol

Chaque matin, le pilote prend connaissance des données météorologiques et de l'activation des zones aériennes militaires. « En dernier ressort, explique Michel Fortin, pilote d'hélico, c'est le pilote qui accepte ou refuse le vol ». Un vol sur cinq est refusé en hiver en raison de la météo : brouillard, givre (l'hélicoptère peut givrer en vol), vent fort. « S'il y a un risque, on ne décolle pas. D'autant que s'il faut revenir parce que l'on ne peut pas voler, puis faire partir un véhicule, au final, on aura retardé l'intervention médicale. » Pour les soignants, savoir avec qui ils volent est important. Il faut avoir confiance, surtout quand ces fameuses conditions météo ne sont pas idéales ou encore quand il faut survoler la montagne.

« Voler dans le massif Central, c'est difficile. Il y a des turbulences ; des vents de 30 à 50 km/h. » Il arrive que l'hélico ait à se poser au milieu des champs, sur une route.

l'action. » Pour les patients, c'est un vrai progrès. La prise en charge est plus précoce : tous les AVC du département, mais aussi de la Lozère, tous les infarctus, sont pris en charge au CH de Rodez. Les angioplasties, impossibles dans le Cantal, sont également traitées sur Rodez. « *C'est aussi un mode de transport plus stable que la voiture pour les patients très fragilisés, pour les traumatismes du rachis par exemple.* » Selon le diagnostic sur le lieu d'intervention, l'hélicoptère a ouvert des possibilités d'orientation vers les CHU de Toulouse ou Montpellier, jusqu'à Bordeaux ou Marseille quand le CHU de Toulouse n'a plus de place.

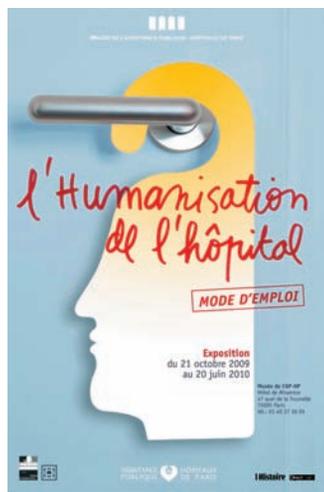
RÉGULATION ET PRIORITÉS

« *L'hélico, c'est une culture* », annonce Michel Fortin, l'un des deux pilotes SAF Hélicoptères. « *Au début, les médecins régulateurs n'avaient pas le réflexe de demander l'hélico...* » Aujourd'hui, c'est la tendance inverse. « *Les patients eux-mêmes ont du mal à comprendre que l'on n'envoie pas systématiquement l'hélicoptère, note le Dr Carrière : nous sommes obligés de leur expliquer que ce n'est pas possible pour une entorse, que nous réservons les vols quand le diagnostic vital est en jeu, quand l'intervention doit être rapide, quand la solution terrestre est compliquée.* » Les besoins avaient été estimés entre 300 et 600 heures de vols par an. Avec 410 heures en 2008 et 480 sur les 9 premiers mois de 2009, la plage est respectée. Mais l'hélicoptère a vocation à évoluer, afin d'optimiser la prise en charge. Tel ce projet, en cours, de géolocalisation. Des balises dans l'hélicoptère permettront de savoir en temps réel où il se trouve et de rendre plus précise encore la régulation. ■



Actu

L'Humanisation de l'hôpital. Mode d'emploi.



C'est la première fois qu'une exposition propose de revenir sur « l'humanisation », ce mouvement majeur de l'histoire hospitalière qui désigne le mouvement de réforme profonde pour tenter d'ajuster l'hôpital aux évolutions de la société.

Le mot s'impose au milieu des années 1950. En moins de vingt ans, l'hôpital où s'élabore la science médicale la plus performante devient pour chacun le lieu du premier comme du dernier recours. Au-delà de sa dimension matérielle et de la valeur de symbole que constituent la fermeture des salles communes et les mesures portant sur la vie quotidienne de la population hospitalisée (régime horaire des malades, visites, conservation des effets personnels etc...), l'humanisation a progressivement inclus une dimension relationnelle, celle de la protection des droits des usagers. Comprendre ses étapes, découvrir la multiplicité de ses facettes, identifier ses acteurs, déchiffrer les soubresauts de cette histoire, ses résistances ou ses blocages, telles sont les intentions d'une manifestation portée par une scénographie qui réservera plus d'une surprise.

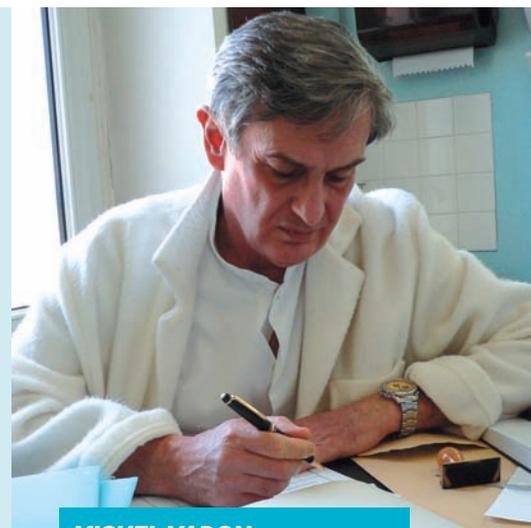


Du 21 Octobre 2009 au 20 Juin 2010 au musée de l'AP-HP, à Paris. En savoir plus : www.aphp.fr/musee
Un DVD de l'exposition, véritable outil pédagogique, est édité avec le soutien de la MACSF.

Portrait

Loin de la bobologie

Après quelques remplacements en cabinet de ville, Michel Vadon est rapidement devenu pédicure podologue à l'APHM. D'abord à l'Hôtel-Dieu et aujourd'hui à La Timone et Sainte-Marguerite. « *Pour participer au développement du métier de podologue hospitalier créé à ma sortie de l'école en 1968 par Gaston Deferre* », se souvient-il. La position idéale pour développer une approche intelligente de son activité, avec des consultations quelques matinées par semaine, des examens cliniques et de l'appareillage (semelles, orthèses plantaires...). « *Ici, les soins sont en rapport avec des pathologies parfois très lourdes chez des patients qui me sont adressés par les différents services de l'hôpital.* » Médecine générale, orthopédie, rhumatologie, gériatrie... Mais aussi, par les endocrinologues pour les patients diabétiques qu'il traite préventivement pour leur éviter l'amputation du pied ou par les cancérologues pour le suivi des greffes dans les cas de mélanomes malins. « *Un exercice passionnant en lien continu avec toutes les spécialités hospitalières, que j'ai pu développer grâce à ma présence à plein temps et que n'auraient pas permis quelques vacances.* »



MICHEL VADON,
pédicure podologue hospitalier.

Son parcours

- 1968 : diplôme de pédicure podologie à l'Institut national de podologie - Paris
- 1975 : pédicure podologue à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (APHM) - Hôtel-Dieu
- 1990 : diplôme universitaire de gérontologie sociale et publication de « Mieux vaut vieillir en marchant » à La Pensée Universelle
- 1995 : pédicure podologue à La Timone et à Sainte-Marguerite

Garantie des accidents de la vie

Mettez votre famille en sécurité !



On le sait peu, mais les accidents de la vie courante sont très mal pris en charge par les assurances classiques. Or chaque année, 11 millions des Français sont victimes d'un accident de la vie quotidienne*.

Un accident de la vie privée c'est quoi ? Une chute dans l'escalier, un accident en jouant au football, une agression dans la rue... Autant de circonstances

imprévisibles qui peuvent tout à coup rendre la vie terriblement compliquée - impossibilité pour votre enfant de se rendre à l'école pendant plusieurs semaines, incapacité physique partielle ou totale vous privant de votre activité professionnelle et de votre autonomie,...

La Garantie des accidents de la vie de la MACSF vous permet de vous protéger ainsi que votre famille des conséquences d'un accident de la vie privée : accident domestique, sportif, médical, ou encore attentat, agression, catastrophe naturelle ou technologique.

L'indemnisation sans recherche préalable de responsabilité (jusqu'à 1 million d'euros par victime) est assurée en cas de blessure, dès 10 % d'incapacité permanente, ou de décès, afin de couvrir les préjudices économiques et moraux subis par les bénéficiaires.

* source : Livre blanc « Prévenir les accidents de la vie courante » - 2008

11 MILLIONS
DES FRANÇAIS
SONT VICTIMES D'UN
ACCIDENT DE LA VIE
QUOTIDIENNE



En savoir plus : <http://www.macsf.fr/nos-produits-et-services/garantie-des-accidents-de-la-vie.html>

ou appelez l'un de nos conseillers au 32 33* ou 01 71 14 32 33

* prix d'un appel local depuis un poste fixe FT.

Le saviez-vous ?

La MACSF assure tous les hospitaliers.

Habitation, auto, mutuelle santé, garantie des accidents de la vie mais aussi Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Protection Juridique (PJ), la MACSF vous assure dans un esprit mutualiste, que vous soyez administratif, medico-technique soignant ou personnel médical, que vous apparteniez à la fonction publique hospitalière ou que vous soyez salarié du privé.

Vous êtes professionnels de la santé et vous souhaitez être mieux assurés ?

Un seul numéro : **32 33*** ou **01 71 14 32 33**

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe FT.

www.macsf.fr



Hospitaliers, abonnez-vous, abonnez votre service gratuitement !

Vous travaillez à l'hôpital ? Pour recevoir chaque mois LA PAUSE des hospitaliers, deux solutions :



SUR INTERNET

> Remplissez le bulletin d'abonnement sur

www.laparoleauxhospitaliers.macsf.fr

en précisant le nombre d'exemplaires souhaités.



SUR PAPIER LIBRE

Envoyez votre demande, en indiquant votre nom, le nom du service, l'adresse de l'hôpital et le nombre d'exemplaires souhaités

> soit par courrier, sans affranchir l'enveloppe :

MACSF - LA PAUSE des hospitaliers - libre réponse 23709, 92089 La Défense Cedex,

> soit par fax, au **01 71 23 85 00.**

LA PAUSE des hospitaliers est votre journal, n'hésitez pas à réagir et à nous faire part de vos remarques.

